

DEC

Le recteur de l'académie de Nice,

Affaire suivie par :
Lydia DE-GREGORIO
Tél : 04 93 53 72 60
Mél : ate@ac-nice.fr

Rectorat de l'académie de Nice
53, avenue Cap de Croix
06000 NICE

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat;

VU l'arrêté du 28 février 2013 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté du 18 mars 2013 fixant les conditions d'organisation des concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'arrêté du 4 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces concours.

ARRETE :

Le jury chargé au titre de la session 2021 du concours interne pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche est composé comme suit :

Présidente :

Mme TARQUIN Agnès,
personnel de direction, collège A. Malraux, collège les Pins d'Alep, Toulon;

Vice-présidente :

Mme ASSANDRI Martine,
conseillère technique de service social, direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes-Alpes ;

Membres du jury :

Mme HAIZE-LIZY Véronique,
personnel de direction, collège les Vallergues, Cannes ;

Mme LAUNAY Oriane,
assistante de service social, direction des services départementaux de l'éducation nationale du Var ;

Mme LOISON Célia,
conseillère technique de service social, direction des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes Maritimes ;

M. MEDAN Aurélien,
assistant de service social, direction des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes Maritimes ;

Suppléantes :

Mme PIZZINAT Leslie,
conseillère technique de service social, direction des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes Maritimes ;

Mme FLORENTIN Sylvie,
conseillère technique de service social, rectorat de Nice ;

Le secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le